DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

14.06.0074
Approbation des comptes administratifs 2013 - Budget principal, budgets annexes de la télésurveillance et du chauffage urbain

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 juin 2014**

Compte rendu affiché le **03 juillet 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **20 juin 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Monsieur Stéphane BERTIN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Mourad BEN DRISS à Morad AGGOUN, Marie-France VIEUX-MARCAUD à Bernard GENIN.

Membres absents excusés :

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 02 JUIL. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 4

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Les opérations de l'exercice 2013 sont achevées et il convient aujourd'hui d'approuver les résultats ci-dessous.

Détermination des résultats

Budget principal : le solde d'exécution de la section d'investissement fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un besoin de financement de 5 887 455,33 € qui se décompose ainsi : 1 784 906,38 € au titre des réalisations 2013 y compris le déficit d'investissement reporté, ainsi que 4 102 548,95 € du solde des restes à réaliser 2013 sur 2014. Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 6 264 133,39 €, soit 4 684 933,02 € au titre du résultat de l'exercice 2013 plus 1 579 200,37 € relatif au résultat reporté (ligne 002).

Budget annexe du chauffage urbain : le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, s'élève à : 228 481,36 € (soit un besoin de financement de 1 525 054,65 € au titre de 2013, corrigé du solde positif des restes à réaliser pour 1 296 573,29 €). La section de fonctionnement enregistre un résultat de clôture positif de : 60 658,18 €.

Budget annexe de la télésurveillance : ce budget ne détient pas de section d'investissement ; l'excédent de fonctionnement s'élève à : 18 487,85 € (soit un résultat positif de 1 669,28 € au titre de la gestion 2013 plus l'excédent reporté, à hauteur de 16 818,57 €).

Affectation des résultats :

Budget principal : conformément à l'instruction M14, le résultat de la section de fonctionnement est affecté prioritairement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, pour 5 887 455,33 €. Le surplus, soit 376 678,06 €, est inscrit en section de fonctionnement (ligne 002).

Budget annexe du chauffage urbain : Le résultat positif de la section de fonctionnement est affecté au besoin de financement ; le solde, soit 167 823,18 € sera couvert dans le cadre du BS.

Budget annexe de la télésurveillance : affectation du résultat d'exploitation pour 18 487,85 €, sur la ligne 002, puis transfert au budget principal, compte 7551.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2013 tels que présentés.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

- Approuve le présent rapport ;
- Approuve les comptes administratifs de l'exercice 2013 tels que présentés.

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil municipal, Madame la Maire s'est retirée au moment du vote

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE SAULX-EN-VELIN (Rhône)